

BDS-260615

BUREAU DE DIRECTION (BDS) DU SÉNAT ACADÉMIQUE – PROCÈS-VERBAL

www.umoncton.ca/gouvernance/BDS

PRÉSENCES

Membres

Claudine Auger, professeure
Étienne Bélanger, étudiant (présence de 15 h 30 à 16 h)
Denis Prud'homme, **président**, recteur et vice-chancelier
Hélène Albert, professeure
Lynne Castonguay, vice-présidente et secrétaire générale
Lacina Coulibaly, professeur
Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Invitées et invité

Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance
Matthieu LeBlanc, président d'assemblée du Sénat académique
Sophie LeBlanc-Roy, codirectrice de la DGGSEÉ (pour le point 5)

1. Ouverture de la réunion

La réunion commence à 15 h.

2. Correspondance

Aucune.

3. Adoption de l'ordre du jour

R : 01-BDS-260615

Hélène Albert, appuyée par Gilles Roy, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal BDS-260504

R : 02-BDS-260615

Hélène Albert, appuyée par Gilles Roy, propose :

« Que le procès-verbal BDS-260504 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. Affaire découlant du procès-verbal

5.1 Difficulté de fonctionnement du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes

Présentation de Mme LeBlanc Roy

Mme LeBlanc Roy indique que les membres du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes (SCREÉ) ont adopté une recommandation demandant la révision du mode de fonctionnement et de la composition du sous-comité. Elle explique que plusieurs raisons motivent ce changement et souligne les points suivants :

- Il est difficile d'atteindre le quorum lors des réunions du SCREÉ;
- Il est difficile d'avoir une bonne participation des membres du SCREÉ en raison de la documentation à être analysée et de la préparation à être effectuée en amont des réunions;
- La contribution du SCREÉ est déterminante et justifie pleinement la poursuite de ses activités.

Mme LeBlanc Roy indique que malgré les meilleures intentions des membres, le sous-comité est composé d'un nombre élevé de membres, soit 17 membres, ce qui entraîne souvent des problèmes de quorum, de déplacement de réunions et de manque de préparation. Elle souligne la charge de travail qui nécessite une lecture de nombreux documents (pouvant atteindre jusqu'à 1000 pages par réunion). De plus, elle soulève les points suivants :

- Le sous-comité relève du Comité d'assurance de la qualité;
- L'analyse des données est importante pour lancer les travaux d'autoévaluation des programmes d'études;
- Depuis la création du sous-comité (10 octobre 2023), 41 rapports ont été soumis au Comité d'assurance de la qualité (environ 14 rapports par année);
- En termes de recommandations, le sous-comité a fait 3 recommandations au Registrariat, 2 recommandations au Comité d'assurance de la qualité et 5 recommandations au chercheur institutionnel.

Madame LeBlanc Roy présente un tableau d'assiduité des membres en notant que seulement 7 membres ont un score de 75 % ou plus sur trois ans.

À la lumière de cette situation, le sous-comité propose qu'il se transforme en groupe de travail. Celui-ci aurait un mandat similaire à celui du sous-comité, mais serait composé de 7 membres seulement incluant la direction des affaires étudiantes, le Registrariat et le Bureau de la recherche institutionnelle.

Discussion des membres

Les membres notent que le sous-comité doit étudier les données institutionnelles qui sont préparées par le chercheur institutionnel conformément au cadre institutionnel d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académique et faire état des tendances générales. Mme LeBlanc Roy indique que le sous-comité a développé des gabarits pour évaluer à la fois le quantitatif et le qualitatif. Elle précise que la charge est lourde.

Le BDS demande si le sous-comité utilise l'intelligence artificielle pour analyser les résultats. À ce stade-ci, ce n'est pas la méthode de travail du comité.

Le BDS est d'avis qu'un groupe de travail relevant du CAQ serait plus efficace et efficient (optimiser les ressources utilisées) pour faire avancer les dossiers. Le groupe de travail serait sous la gouverne de Mme LeBlanc Roy. Ce groupe de travail serait composé de la registraire, du chercheur institutionnel, d'une personne étudiante, d'un membre de la FESR, d'une ou d'un conseiller académique et d'une ou d'un vice-doyen. Le groupe de travail pourrait inviter, au besoin, des porteurs de dossiers à venir présenter les données de leur programme.

R : 03-BDS-260615

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Le Bureau de direction du Sénat académique recommande au Sénat académique l'abolition du Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes (SCREÉ) en raison des difficultés de fonctionnement liées à l'atteinte du quorum, la participation aux réunions, et la lourdeur de la charge de travail, étant entendu qu'un groupe de travail soit mis sur pied. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-BDS-260615

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Le Bureau de direction du Sénat académique recommande au Sénat académique la création d'un groupe de travail qui relèverait du Comité d'assurance de la qualité étant entendu que ce groupe de travail serait composé de sept membres incluant des membres d'office, dont la directrice de la DGGSEÉ, la registraire et le chercheur institutionnel. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Suivi : SG et Sophie LeBlanc Roy

5.2 Processus d'évaluation de la réforme des comités du Sénat académique

Le Bureau de direction du Sénat académique note que le processus d'évaluation de la réforme des comités du Sénat académique doit être entrepris. La secrétaire générale indique qu'elle a relevé des corrections mineures qui peuvent être apportées rapidement.

Le Bureau de direction note que la situation financière de l'Université force un regard sur les processus. Le recteur demande que la secrétaire générale travaille avec la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales afin d'examiner les modifications mineures qui pourraient être adoptées cet automne.

On rappelle que les *Statuts et règlements* doivent être adoptés par le Sénat académique et le Conseil de l'Université via le Comité de gouvernance.

Suivi : SG et VRAEAP

5.3 Prochaine présidence d'assemblée au Sénat académique

Le BDS discute de la relève pour le poste de président d'assemblée du Sénat académique. Le BDS note que Pier Morin Jr, vice-doyen de la Faculté des sciences, a manifesté son intérêt. Le BDS est d'avis que M. Morin possède les compétences pour agir dans ce rôle.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-BDS-260615

Gilles Roy, appuyé par Claudine Auger, propose :

« Que le Bureau de direction du Sénat académique recommande au Sénat académique la nomination de Pier Morin Jr, vice-doyen de la Faculté des sciences, au poste de président d'assemblée pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

M. Morin sera invité à participer aux réunions du Sénat à compter du mois d'août. Une formation portant sur le Code Morin sera offerte par le président d'assemblée et la secrétaire générale.

6. Statistiques sur la sanction des études 2025-2026

Le Bureau de direction du Sénat académique note que 1337 dossiers ont été sanctionnés au cours de l'année 2025-2026. La déclinaison par campus est comme suit :

Campus d'Edmundston 136 diplômés

Campus de Moncton 1062 diplômés

Campus de Shippagan 139 diplômés

Le BDS note qu'il s'agit d'une excellente année en termes de diplomation.

7. SAC-260615 – Révision de la feuille de route

Le BDS passe en revue la liste des dossiers en vue de la réunion du Sénat académique du 18 juin. Les recommandations du BDS seront ajoutées à l'ordre du jour et Mme Sophie LeBlanc Roy sera invitée à la réunion pour un point.

À noter que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 8 mai n'est pas complété. Son adoption est remise à la prochaine réunion.

Tout est en ordre en termes de dossiers à l'étude.

8. Clôture

La réunion se termine vers 17 h.

*Procès-verbal préparé par :
Lynne Castonguay, secrétaire générale*